Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 37 (1965)

Heft: 7

Artikel: Faudra-t-il en venir à "subventionner" les propriétaires de jardins privés dans les grandes villes?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125817

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faudra-t-il en venir à «subventionner» les propriétaires de jardins privés dans les grandes villes?

Le second rapport du Comité français d'action technique contre la pollution atmosphérique – que l'on nomme également «Comité Louis Armand», puisqu'il est présidé par celui-ci – publie son second rapport.

Chose assez remarquable, il en ressort que Paris, cité où la densité de population est la plus forte du monde, s'avère moins polluée que nombre d'autres grandes villes. Avec 2 811 000 habitants groupés sur 87 km², la Ville Lumière compte en effet 32 300 habitants au km² – mais sans y adjoindre ses deux bois, véritables poumons de verdure, ceux de Boulogne et de Vincennes – contre 10 300 à Londres, 13 200 à New York, 16 800 à Tokyo et 30 000 à Bombay dont la réputation paraissait pourtant contredire ce chiffre!...

Néanmoins, malgré cette concentration, en dépit de l'augmentation de la consommation des combustibles et des carburants, Paris a enregistré une légère diminution de la pollution atmosphérique depuis 1959. Cette situation améliorée s'expliquerait d'ailleurs, assure le rapport en question, par la qualité supérieure des combustibles utilisés, ceux-ci contenant moins de soufre et moins de poussière comme par la progression des qualités techniques des appareils de combustion, leur meilleure adaptation et leur rendement mieux adapté. L'action de surveillance et de conseil du Service de l'habitation de la ville de Paris n'est pas à ignorer non plus comme celle des professions intéressées dans ce domaine.

De surcroît, les arrêtés du 11 août 1964, en créant des zones de protection spéciale dans la capitale et diverses méthodes de contrôle et de taux à ne pas dépasser dans les émissions susceptibles de polluer l'air comme les conditions d'emploi des carburants ont permis également d'améliorer la situation.

Plus de 5000 chaufferies ont été visitées par des techniciens et quelque 30% d'entre elles ont été reconnues comme responsables d'une pollution à un degré quelconque, faute d'un réglage suffisant. Cette action permet de penser qu'aujourd'hui seuls 5% des foyers parisiens pourraient être accusés encore de contribuer à la pollution atmosphérique.

Encore faut-il continuer l'effort entrepris, non pas en soignant les effets, mais en se tournant vers la cause de l'état de chose lui-même.

L'action contre la pollution, affirme le rapport de la commission, repose sur trois points principaux.

C'est d'abord assurer une bonne combustion et une bonne carburation en parvenant à réduire la consommation et en supprimant les imbrûlés. A ce propos, les experts remarquent: «Chacun critique facilement le pot d'échappement de la cheminée du voisin sans essayer de contrôler la sienne propre qui fume au-dessus de lui... ou derrière lui...»

Il faut également diminuer la densité des habitations et créer des espaces verts. Ces jardins véritables ont trois rôles à remplir: celui de zone de «non émission» de pollution, celui de filtration de l'air, celui de dispersion des polluants.

Il est évident que la création de nouveaux immeubles d'habitation ou de bureaux conduit à augmenter l'émission des gaz de combustion, alors que la création d'espaces verts, dégagés à l'occasion des opérations d'aménagement, donne l'espoir d'obtenir des résultats. Malheureusement, cet espoir reste très faible, les crédits dégagés à cet effet dans le IVe Plan sont si réduits qu'ils ne permettent même pas de maintenir les espaces libres existants...

Aussi les rédacteurs du rapport se demandent-ils:

«La disparition chaque jour de jardins privés ou d'arbres des avenues supprime le meilleur remède contre la pollution atmosphérique. Faut-il créer une banque des espaces verts ou subventionner ceux qui gardent encore un peu de verdure dans Paris?... rejoignant ainsi la recommandation faite par la Conférence européenne sur la pollution atmosphérique et dont nous nous sommes faits, ici-même, les échos.

De toute façon, comme l'affirme le rapport: «Il faut agir avant qu'il soit trop tard.»

Enfin, troisième point des efforts établis, il faut éduquer le public. «Il ne faut pas lui faire croire, écrit-on, à des remèdes «miracles» mais à un effort personnel nécessaire pour compléter celui des pouvoirs publics et des industriels.»

S'il est vrai que l'affirmation: «Aide-toi, toi-même» reste valable dans bien des domaines, elle reste véritable ici également.

Journée du Bâtiment.